

L'INVENTION EST



CHEZ VOUS

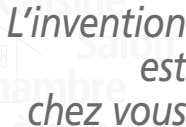


La propriété
intellectuelle
dans la vie
de tous les jours



ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE





L'invention est chez vous

En juin 1999, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a recréé, dans son Centre d'information, une cuisine, un salon et une chambre d'enfant d'un appartement ordinaire, pour montrer à quel point la propriété intellectuelle, sous différents aspects, fait partie de notre vie quotidienne. L'exposition "L'invention est chez vous", ouverte au public jusqu'à la fin du mois de juin 2000, a attiré plus de 18 000 visiteurs. La présente brochure retrace cette exposition.

Rentrer chez soi, c'est retrouver un lieu plein d'invention et de créativité. Du tapis tissé à la main au canapé, de la cruche en terre cuite à la carafe en verre taillé, des objets et appareils que nous utilisons dans la vie de tous les jours – ouvre-boîtes, réfrigérateur, téléphone – à la musique, aux livres, aux peintures et aux photos de famille qui nous font sourire, tout ce qui nous entoure est le produit de la créativité humaine.

Toutes ces choses relèvent de la **propriété intellectuelle**. Elles nous accompagnent jour après jour, du matin au soir et même pendant notre sommeil. Certaines rendent notre vie plus confortable – un matelas moelleux – d'autres nous agacent – le réveille-matin. Certaines nous invitent à rêver : un roman, une symphonie, un film ; d'autres nous incitent à réfléchir. Il y en a même qui pensent pour nous : un logiciel, une calculatrice ou un ordinateur.

Parfois ces objets nous semblent banals, parfois, au contraire, ils nous étonnent. Mais ils ne manquent jamais de nous enrichir. Ils facilitent nos tâches quotidiennes et élargissent le champ de nos divertissements et de nos plaisirs. Ces "fruits" de la créativité humaine sont partout présents. Ils font partie intégrante de notre vie. L'invention est vraiment là, chez nous.

La propriété intellectuelle – fruit de l'invention et de la créativité humaines – se subdivise en deux catégories.

La première, la **propriété industrielle**, comprend les inventions, les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques de provenance.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE



La deuxième catégorie de propriété intellectuelle, le **droit d'auteur et les droits connexes**, couvre un large éventail d'œuvres littéraires et artistiques: articles de journaux, romans, dessins, peintures ou ouvrages d'architecture, musique, danse, photographies, films et représentations artistiques.

DROIT D'AUTEUR

INVENTIONS

Notre foyer regorge d'éléments de propriété industrielle, comme les **inventions**.

Une invention consiste en un **produit** ou un **procédé nouveau** qui apporte une **solution technique nouvelle** à un problème.

Les inventions sont protégées par des **brevets** qui confèrent des droits exclusifs à leurs titulaires. Ainsi, une invention brevetée ne peut être fabriquée, utilisée, distribuée ou vendue sans l'accord du titulaire du brevet.

La protection par brevet est accordée pour une durée déterminée, qui est en général de 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande de brevet. À l'expiration du brevet, la protection prend fin et l'invention tombe dans le domaine public, ce qui rend possible son exploitation commerciale par des tiers.



INNOVATION



1925



1938



1949-55



1999



1905



1922



1952



1990



1912



1919-25



1970-75



1998

Non seulement les brevets ont une vocation incitative en ce qu'ils assurent à leur titulaire **reconnaissance** et **récompense matérielle** mais ils participent aussi à l'enrichissement des connaissances techniques au niveau mondial. Les titulaires de brevets sont tenus de divulguer certains renseignements sur leur invention, source d'informations précieuses pour les autres inventeurs et **d'inspiration** pour les futures générations de chercheurs et d'inventeurs.

EVOLUTION

Ce système stimule l'invention et l'**innovation**, comme en atteste le niveau d'évolution technique des objets présentés ci-contre, dont certains sont le résultat de plusieurs inventions.



MARQUES



Autosourires / B&W / © The Coca-Cola Company. © Reparatrice

Une marque est un signe distinctif permettant d'identifier certains produits et services. Les origines de la marque remontent à l'Antiquité, lorsque les artisans ont commencé à reproduire leur signature ou "marque" sur leurs produits.

DROIT EXCLUSIF

Une marque – on en trouvera certains exemples célèbres ci-contre – peut consister en une combinaison de mots, de lettres ou de chiffres, en dessins, images ou symboles, ou même en sons musicaux. L'enregistrement d'une marque confère au propriétaire de la marque le **droit exclusif** de l'utiliser pour distinguer ses **produits ou services** ou d'autoriser un tiers à l'utiliser.

Le système actuel d'enregistrement et de protection des marques permet au consommateur de reconnaître les produits et de les acheter en **confiance** grâce à la **réputation** et à la **qualité** évoquées par telle ou telle marque. La protection d'une marque dure au moins sept ans et peut être renouvelée indéfiniment moyennant le paiement des taxes prescrites et aussi longtemps que la marque sert à distinguer un produit donné.



DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Un dessin ou modèle industriel représente l'aspect **ornemental** ou **esthétique** d'un article. Cet aspect peut être constitué par des caractéristiques tridimensionnelles, telles que la forme ou la surface de l'article, ou bidimensionnelles, telles que la composition, les lignes ou la couleur de l'article.

CRÉATIVITÉ

Les dessins et modèles industriels rendent un produit attrayant, ce qui accroît sa valeur marchande. C'est pourquoi ils sont protégés. Le propriétaire d'un dessin ou modèle enregistré est protégé par un droit exclusif contre toute copie ou imitation non autorisée. Normalement, la durée de la protection est de cinq ans dans un premier temps et peut être renouvelée, pour 15 ans en règle générale.

La protection des dessins et modèles industriels favorise le développement économique en stimulant la **créativité** dans l'industrie, ainsi que dans les arts et l'artisanat traditionnels. Elle favorise également la création de produits plus **novateurs** et à l'**esthétique plus attrayante**, ainsi qu'en témoignent les objets représentés ci-dessous et ci-contre – au fil des ans, les progrès dans le domaine des dessins et modèles ont permis de fabriquer des téléphones et des téléviseurs plus perfectionnés, plus attrayants et plus adaptés à nos besoins.



1910



1937



1985



1990



1930



1955



1972



1995

Illustrations: IBM / téléphone à cordless

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES DE PROVENANCE

Des noms tels que **Champagne**, **Roquefort**, **Darjeeling**, **Havana** et **Chianti** ne sont pas seulement des noms de lieux. Ils représentent également des indications géographiques de provenance servant à désigner des produits particuliers, en l'occurrence du vin mousseux, du fromage, du thé, des cigares et du vin rouge, qui tirent leurs particularités de leur **lieu d'origine**.

LIEU D'ORIGINE

Parce que ces noms – et les produits qui leur sont associés – jouissent souvent d'une excellente réputation due à des qualités ou des caractéristiques particulières, ils sont protégés par différentes législations nationales et divers accords internationaux. C'est pourquoi le vin mousseux produit en Champagne, par exemple, est appelé Champagne, alors que d'autres produits similaires sont simplement appelés "vins mousseux".



Autorisations: La S.A. des Caves et Producteurs réunis de Roquefort (Roquefort Case Abeille); R. Twinning & Co. Ltd. (RM); Agricola San Felice SpA (Chianti)

UN MONDE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Ce réfrigérateur contient un monde entier de propriété intellectuelle. Les produits alimentaires sont tous commercialisés sous une **marque**, garantissant ainsi au consommateur un certain degré de qualité. Leurs emballages spécifiques (boîte de conserve, emballage sous vide, à clé ou à languette) peuvent être des **inventions brevetées** ou, cas plus fréquent, des exemples de **dessins ou modèles industriels**. Les différents **procédés** de conservation peuvent aussi être brevetés.

DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Les boîtes en plastique permettant de conserver les aliments sont des exemples de **dessins ou modèles industriels** alors que leur procédé de fermeture hermétique est **breveté**.

Les éléments mécaniques du réfrigérateur – les pièces et mécanismes permettant de conserver les aliments au frais – sont des **inventions brevetées**. Les éléments esthétiques – la forme des tiroirs, les étagères, la forme et l'aspect des boutons de réglage de température – sont protégés en tant que **dessins et modèles industriels**. Même le guide d'utilisation du réfrigérateur, en tant que texte écrit original, est protégé par un **droit d'auteur**.



Autorisations: De Dietrich (réfrigérateur); Conalpe SA (ardines 'Bon Appétit'); Carlo Albo SA (thon 'Albo'); Migros SA (abricos surgelés et Ricci Berner)



DROIT D'AUTEUR

L'expression "**droit d'auteur**" désigne les droits conférés aux **créateurs** sur leurs œuvres littéraires, musicales et artistiques, telles que romans et poèmes, paroles de chansons et partitions musicales, peintures, sculptures, films, chorégraphies, ouvrages architecturaux, annonces publicitaires, cartes, dessins techniques ou encore programmes d'ordinateur et bases de données. Les **droits connexes** protègent les représentations ou exécutions d'artistes tels que les acteurs et les musiciens, les enregistrements sonores comme les disques compacts et les programmes de radio ou de télévision des organismes de radiodiffusion.

DROITS EXCLUSIFS

Le droit d'auteur confère aux créateurs le **droit exclusif d'utiliser** leurs œuvres ou **d'autoriser des tiers** à utiliser leurs œuvres. Le créateur d'une œuvre a le droit **d'autoriser ou d'interdire** la reproduction de l'œuvre sous diverses formes, y compris par impression, enregistrement, radiodiffusion, représentation et exécution publique, traduction ou adaptation.

Le droit d'auteur **stimule la créativité humaine**. Il confère aux créateurs – ou à leurs ayants droits – des **droits patrimoniaux** qui leur procurent des avantages financiers et ne s'éteignent en



général que 50 ans après la mort du créateur. Grâce à ce système, les créateurs bénéficient non seulement d'une **reconnaissance** mais également d'**incitations** à poursuivre leur œuvre créatrice,

ce qui contribue à élargir l'accès à la culture, à la connaissance et aux arts du spectacle.

ŒUVRES LITTÉRAIRES



Le droit d'auteur protège des **ŒUVRES LITTÉRAIRES** telles que les romans, les nouvelles, les scénarios, les poèmes, les pièces de théâtre; les ouvrages non fictionnels tels que les récits historiques et les biographies; les articles de journaux et de magazines; les ouvrages de référence tels que les encyclopédies et les dictionnaires; les programmes d'ordinateur et les bases de données. Le droit d'auteur protège aussi bien une œuvre non publiée qu'une œuvre publiée et, dans la majorité des pays, la protection s'étend aussi aux œuvres orales.



DRIT D'AUTEUR

Le droit d'auteur protège une large gamme d'**ŒUVRES ARTISTIQUES** telles que les peintures, les dessins, les lithographies, les gravures, les photographies et les sculptures. La protection s'étend également aux films, aussi bien sous forme cinématographique que sous forme de bandes vidéo ou de vidéodisques, ainsi qu'aux **ŒUVRES ARCHITECTURALES**, y compris les maquettes, les dessins et les plans.

ŒUVRES ARTISTIQUES ET ARCHITECTURALES



Le droit d'auteur protège les **ŒUVRES MUSICALES**, qu'il s'agisse d'opéras, de chansons populaires ou de symphonies, de même que la partition écrite d'une œuvre, sa mélodie et ses paroles, s'agissant aussi bien d'œuvres enregistrées sur disque compact que de celles qui sont radiodiffusées ou exécutées dans une salle de concert. Les artistes interprètes ou exécutants d'une œuvre musicale tels que les musiciens et les chanteurs sont protégés par les **droits connexes** de même que les producteurs de phonogrammes et les organismes de radiodiffusion.

ŒUVRES MUSICALES

OBJETS SIMPLES CRÉATIONS PROTÉGÉES

JOUETS

Ce coffre à **jouets** contient toute une gamme de **dessins et modèles industriels** – la forme, l'aspect et la texture des jouets eux-mêmes. Les poupées **Cat in the Hat** et **Minnie Mouse** sont des exemples de dessins et modèles industriels; les livres, la musique et les films qui racontent leurs aventures sont aussi protégés par le **droit d'auteur**.



MOBILIER

Les étagères et le lit figurant ci-contre, objets à la fois simples et pratiques, peuvent être protégés en tant que **dessins et modèles industriels**.

DESSINS ET MODÈLES TRADITIONNELS

Le kilim marocain tissé à la main représenté ci-contre pourrait être enregistré et protégé en tant que **dessin ou modèle industriel**, afin de récompenser le créateur du modèle de ses efforts. Le couvre-lit en coton provenant d'Inde est aussi orné d'un motif local qui pourrait être enregistré et protégé comme **dessin ou modèle industriel**.

Les questions liées à la protection de la **culture, du folklore, des savoirs et des innovations autochtones et traditionnels** suscitent un intérêt croissant dans les milieux de la propriété intellectuelle.



LE DISQUE COMPACT : CRÉATIVITÉ, INNOVATION, ÉVOLUTION

INVENTIONS BREVETÉES

Autorisation : Sony PlayStation, 1997/1998/1999/2000
Programme CD



Disque compact



Boîtier



Pochette



Modèle de CD

Autorisation : Sony PlayStation, 1997/1998/1999/2000
Programme DVD



Playstation

DVD

Le disque compact montre également à quel point la propriété intellectuelle peut être présente dans un objet simple et familier. Les procédés d'enregistrement et de lecture sont des **inventions brevetées**; la musique ou le logiciel contenu sur le disque sont protégés par un **droit d'auteur**, de même que les illustrations et le dessin figurant sur la pochette; le boîtier est non seulement une **invention** mais également un **dessin ou modèle industriel**.

La technologie des CD, dont l'exploitation commerciale dans les années 70 était initialement destinée à la reproduction de la musique, a été adaptée aux logiciels, aux jeux électroniques, aux bases de données et aux outils d'apprentissage interactifs. Cette technologie a connu une nouvelle évolution avec la reproduction de films entiers sur vidéodisques numériques, également dénommés DVD, qui sont destinés à être projetés à domicile.

TECHNOLOGIE & INNOVATION : UNE RÉVOLUTION DANS NOTRE VIE...

Ces dernières années, aucune invention n'a peut-être autant révolutionné notre mode de vie que l'ordinateur. Autrefois assez volumineux – par nécessité – pour remplir une pièce, les ordinateurs, tout aussi puissants, tiennent maintenant dans le creux de la main grâce à l'**innovation technologique**.

La mise au point de l'ordinateur individuel (PC) dans les années 70 a fait entrer l'informatique à la maison. Cet événement a eu de profondes répercussions sur notre vie quotidienne.

La croissance de l'Internet et du World Wide Web, qui relie entre eux les **ordinateurs** et les **hommes et femmes** du monde entier, engendrent des révolutions encore plus fondamentales, dans notre manière de communiquer avec les autres, d'éduquer nos enfants et de faire usage et de jouir des fruits de la **créativité humaine**.



... ET DANS NOTRE FOYER

Ces innovations sont aussi en train de révolutionner la **nature** de notre foyer. Dans un futur proche, le foyer sera "intelligent" et **en réseau**: un foyer dans lequel les nombreuses inventions et les appareils ménagers de tous les jours – réfrigérateur, téléphone, four, aspirateur, télévision – seront reliés les uns aux autres, à l'image des branches d'un arbre.

RÉSEAU

Depuis la cuisine, la chambre à coucher ou même un bureau distant de plusieurs kilomètres, nous pourrions communiquer avec ces objets par un réseau informatique semblable à l'Internet. En appuyant sur un bouton, nous pourrions programmer le nettoyage de la maison, commander un repas ou programmer la projection d'un film (qui sera transmis, sous forme numérique, par le même réseau).

Ce foyer du futur sera sans conteste intelligent, regorgeant d'outils malins, plus compliqués mais destinés à nous simplifier la vie. Pourtant, comme tout ce qui nous entoure chez nous – appareils ménagers ou objets d'art, œuvres musicales ou machines, objets élaborés ou simples – ils sont tous les fruits de l'invention humaine.



L'INVENTION EST



CHEZ VOUS

La propriété
intellectuelle
dans la vie
de tous les jours



*L'OMPI souhaite remercier
les entreprises suivantes
pour leur contribution
à la réalisation de cette
exposition :*

- Amway Suisse S.A. • Bang & Olufsen AG • Coopérative Migros-Genève • De Dietrich Electroménager S.A.
- Dyson S.A. • Cie des Montres Longines Francillon S.A.
- Manor-La Placette
- Micasa & Home S.A.
- Novasit S.A.R.L.
- Reichel Cuisines S.A. - Bulthaupt • Téa-Jacob S.A.
- Souk Déco, Artisanat Marocain • Stokke AG
- The Swatch Group S.A.

Pour de plus amples
renseignements,
prière de s'adresser
à l'OMPI :

Adresse :
34, chemin des Colombettes
Case Postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone :
41 22 338 91 11

Télécopie :
41 22 733 54 28

Messagerie électronique :
wipo.mail@wipo.int

ou au bureau de coordination
de l'OMPI à New York :

Adresse :
2, United Nations Plaza
Suite 2525
New York, N.Y. 10017
États-Unis d'Amérique

Téléphone :
1 212 963 6813

Télécopie :
1 212 963 4801

Messagerie électronique :
wipo@un.org

Découvrez aussi le site Web de l'OMPI : <http://www.OMPI.int>
et la librairie électronique de l'OMPI
<http://www.OMPI.int/ebookshop>